

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SECLIN**

SÉANCE DU MARDI 11 OCTOBRE 2022

PRESENTS : Mme RACHEZ, Vice-Présidente
Mmes BAEYENS, FRACKOWIAK, et SAIELLI, Administratrices
Mrs. CARLIER, CORBEAUX, LELIEVRE, MILLE, VALLEGANT
Administrateurs.

EXCUSES : M. CADART, Maire, Président
Mrs. CHARLET, VANDENKERCKHOVE, Administrateurs

ABSENTE : Mme BISEUR, administratrice

PROCURATION : Mr VANDENKERCKHOVE donne procuration à Mme RACHEZ

OBJET : ALLOCATION DE SOLIDARITE DE FIN D'ANNEE

DELIBERATION N°7

**SEANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU 11 OCTOBRE 2022**

ALLOCATION DE SOLIDARITE DE FIN D'ANNEE

Depuis quelques années, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale a décidé d'apporter un peu de réconfort aux familles de conditions modestes qui souffrent de plus en plus du chômage, de la précarité et de l'exclusion en allouant une aide financière exceptionnelle pour les fêtes de fin d'année pour tous les bénéficiaires de l'aide facultative.

En 2021, les montants s'établissaient comme suit :

	2021
Célibataire	39 €
Couple sans enfant	58 €
Famille avec 1 ou 2 enfants	65 €
Famille avec 3 ou 4 enfants	73 €
Famille avec 5 enfants ou plus	82 €

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Décident à l'UNANIMITE de maintenir les montants de l'année dernière, pour ces fêtes de fin d'année 2022.

Des séries spécifiques de chèques « spécial fêtes de fin d'année 2022 » permettant la gamme d'achats suivante « alimentation, habillement et jouets » seront éditées.

**Pour extrait conforme
Le Président**

François-Xavier CADART



Certifié exécutoire compte tenu
De la télétransmission en Préfecture le :
Et de la publication le :